Vienne & Gartempe

ENSEMBLE, POUR RÉALISER DES PROJETS QUI NOUS CONCERNENT TOUS !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VIENNE&GARTEMPE VOUS INFORME

JUIN 2021 : JOURNAL N°8

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Béthines
Bouresse
Bourg-Archambault
Brigueil-le-Chantre
Civaux
Coulonges
Fleix
Gouëx
Haims
Jouhet
Journet
La Bussière
La Chapelle Viviers
La Trimouille
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhommaizé
Liglet
L'Isle-Jourdain
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moulismes
Moussac-sur-Vienne
Mouterre-sur-Blourde
Nalliers
Nérignac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Germain
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léomer
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Saint-Pierre-de-Maillé
Thollet
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières
Villemort

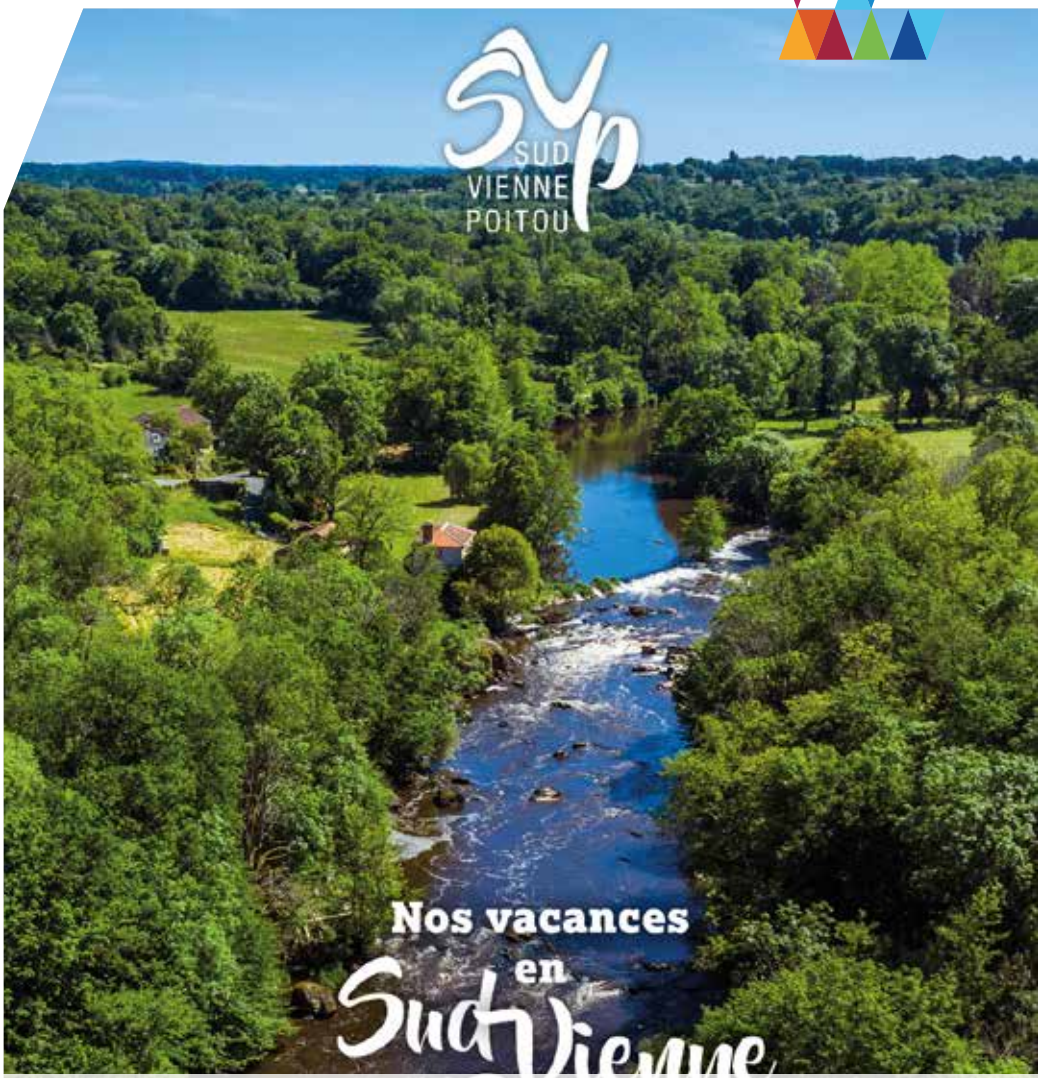

DOSSIER : Vienne & Gartempe une véritable destination touristique

- DOSSIER
- LES RÉALISATIONS
- LES PROJETS EN COURS
- SAVOIR ANTICIPER
- LA CCVG & VOUS

www.vienneetgartempe.fr

EDITO

Chers habitants de la Communauté de communes Vienne & Gartempe,

La crise sanitaire est toujours présente et perturbe notre vie sociale, culturelle, économique...

En espérant que ce deuxième semestre soit moins contraignant à vivre que ces derniers mois passés.

La vaccination monte en charge à la suite de l'ouverture du centre de vaccination de la ville de Montmorillon pour compléter le centre du CHU et le centre de vaccination d'Usson-du-Poitou, vacciner au plus près de la population est la stratégie la plus pertinente pour notre secteur rural. Merci à tous les professionnels, bénévoles, collectivités impliquées dans cette démarche.
La santé est un sujet important pour notre territoire, trois installations de jeunes médecins ont vu le jour sur la Communauté de communes à Lathus-Saint-Rémy, Valdivienne et Verrières. Cependant certains secteurs restent fragiles aussi, le travail doit continuer pour attirer des jeunes professionnels.
Bien d'autres sujets sont importants pour notre collectivité l'économie, l'enfance jeunesse, l'habitat, le tourisme... la CCVG reste mobilisée pour répondre aux appels à projets de l'Etat et de la Région pour travailler sur la reconquête des centres bourgs et les logements vacants.
La mobilité reste problématique pour notre territoire. Certaines communes ont mis en place des solutions mais il nous faut aller plus loin, être inventif, partir d'un état de lieux et trouver des solutions avec l'ensemble des partenaires dont la Région.
Comme vous le verrez dans ce bulletin, le tourisme demeure un point important de notre attractivité par ses paysages, son architecture, et sa qualité de vie. Le travail effectué par l'Office de tourisme, Sud Vienne Poitou, reste essentiel pour promouvoir notre territoire vous aurez l'occasion de les rencontrer sur les nombreuses manifestations au cours de l'été.

Passez un bel été sur notre territoire !

Michel JARRASSIER
Président de Vienne & Gartempe

RECTIFICATIF : Dans le numéro précédent, nous avons évoqué le 8 mars comme étant la journée de la femme hors il s'agit de la journée internationale des droits des femmes.
Directeur de la publication : Michel Jarrassier, Président
Contact rédaction : CCVG - 6 rue Daniel Cormier - 86500 MONTMORILLON - communication@ccvg86.fr
Maquette, montage et rédaction : CCVG
Crédit photo : Momentum Productions Mickaël Planes, GCom, COMC, CPA Lathus
Impression : Sipap Oudin - **Dépôt légal :** mai 2021 - ISSN 2609-8040

DOSSIER

VIENNE&GARTEMPE

VIENNE & GARTEMPE : UNE VÉRITABLE DESTINATION TOURISTIQUE

Terre de nature et de culture au carrefour du Poitou, du Berry et du Limousin, Vienne & Gartempe dispose de véritables atouts touristiques valorisant l'identité locale. Un enjeu fort repose donc sur la valorisation et la promotion de cette offre génératrice d'attractivité.

La qualité du patrimoine bâti/architectural et l'originalité de certains sites naturels et paysages (brandes) font aujourd'hui de Vienne & Gartempe une véritable destination dédiée aux activités de découverte et de pleine nature : balades, randonnées pédestres, équestres, ou à vélo, canoë-kayak, accrobranche, baignade...
Cette offre territoriale repose également sur des sites majeurs, véritables pôles touristiques permettant de construire et vivre des séjours composés d'expériences multiples. Abbaye de Saint-Savin, CPA/CPIE à Lathus-Saint-Rémy, sites « Terre de dragons » et Abyssea à Civaux, Abbaye Royale de la Réau à Saint-Martin-l'Ars, village de Morthemer à Valdivienne, activités Val de Vienne Sensation en sud Vienne, Cité de l'Ecrit et des Métiers du Livre à Montmorillon, Musée de la Préhistoire à Lusssac-les-Châteaux... illustrent cette richesse et diversité reconnues par le label Pays d'Art et d'Histoire.
Cette attractivité touristique repose également sur la qualité des produits locaux, agricoles ou artisanaux, valorisés par les restaurateurs, artisans et artistes présents sur les communes du territoire. Ces savoir-faire constituent parfois de véritables pépites à découvrir et faire découvrir : tamiserie à Valdivienne, facteurs d'orgues à Béthines, tournebroche mécanique à La Bussière, produits à base de lait d'ânesse à Pindray et Persac, enluminure et calligraphie à Montmorillon et Saint-Savin, restauration de vitraux à Morthemer...

Par sa diversité, et parfois son caractère insolite et exceptionnel avec le village flottant de Pressac, l'offre d'hébergements (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, villages de vacances...) participe elle aussi au positionnement de Vienne & Gartempe comme véritable destination comptabilisant 4 850 lits touristiques.
Parfaitement consciente de la force du tourisme comme facteur d'attractivité et de notoriété pour le territoire, la Communauté de communes Vienne & Gartempe s'investit dans la poursuite et le renforcement de la dynamique touristique engagée depuis 2017 avec la création d'un office de tourisme intercommunal de statut EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) en charge de la promotion et du nom de destination « Sud Vienne Poitou ».
Installé sur 4 sites d'accueil (Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, Saint-Savin et L'Isle-Jourdain) l'office de tourisme porte des actions qui ont évolué, se sont professionnalisées et multipliées avec le soutien financier de la CCVG (650 000 € de subvention annuelle) et l'instauration de la taxe de séjour (environ 80 000 € par an) : création d'un magazine de destination, déploiement de campagnes de communication/promotion sur les réseaux sociaux, campagnes d'affichage dans les bassins émetteurs de clientèles, réaménagement des points d'accueil, création d'un site Internet de Destination, création d'un site Internet et d'une application dédiés aux pratiques de la randonnée, de l'itinérance et des activités de pleine nature, investissement dans un véhicule permettant d'effectuer de l'accueil hors murs, installation de bornes numériques, organisation de jeux concours, réédition des topoguides, conception d'un programme de formations et wébinaires à destination des professionnels du tourisme, création des parcours Terra Aventura sur le territoire, participation à des salons...

Aujourd'hui, la tendance pour un tourisme de nature, d'espace, de découverte, renforce le positionnement de Sud Vienne Poitou comme destination d'un tourisme vert, durable, permettant de vivre diverses expériences génératrices de souvenirs.
Dans ce contexte, la construction du futur schéma de développement touristique 2022-2027 s'envisage de manière concertée et participative avec les professionnels du tourisme de Vienne & Gartempe et par la consultation de la population locale via un questionnaire prochainement disponible sur le site sudviennepoitou.com, en prenant en considération les enjeux environnementaux, les questions de solidarité (accès aux vacances pour tous), la notion « d'accueillance » (hospitalité, qualité de l'accueil), la valorisation des ressources locales ainsi que l'amélioration des retombées positives (emploi, économie, image) pour le territoire.
Pendant longtemps confidentielle, notre destination développe sa notoriété et sa visibilité en invitant chaque habitant et amoureux du Sud Vienne à en devenir de véritables ambassadeurs !

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ITINÉRANCE :
L'EXEMPLE DU PROJET « DE GARE EN GARE »

Véritable enjeu environnemental et touristique, l'itinérance douce correspond à une tendance de fond invitant à vivre des vacances proches de la nature, à la rencontre des habitants, à son rythme, dans une logique de ce que l'on nomme le « Slow tourisme » et la micro-aventure. Fort de ce constat, la commune de Lathus-Saint-Rémy, associée à celles de Plaisance, Saulgé et Montmorillon, a imaginé le premier projet d'itinérance pédestre entre sa gare et celle de Montmorillon. Itinéraire à découvrir sur le site rando.sudviennepoitou.com.

L'accessibilité en train du territoire étant aujourd'hui une réelle opportunité en termes de mobilité touristique, elle suscite notamment l'intérêt de randonneurs (pédestre et cyclotouristes) originaires de villes et métropoles (Paris à moins de 3h de train de Montmorillon), en recherche de rupture avec le quotidien, dans un environnement préservé et authentique. Le projet « De gare en gare » a ainsi vu le jour, utilisant les chemins balisés par le CCVG et traversant les communes de Lathus-Saint-Rémy, Plaisance, Saulgé et Montmorillon.

La promesse d'un séjour en immersion est alors pleinement tenue tant par la diversité des paysages dévoilés le long du Val de Gartempe (bocage, vallées plus ou moins encaissées, étangs, villages et lieux-dits...), le patrimoine découvert au détour d'un chemin, que par les rencontres avec les habitants, leurs productions locales et savoir-faire.
Combinant 1 ou 2 nuitées lors d'un week-end ou court séjour, cette itinérance entre Lathus-Saint-Rémy et Montmorillon invite et incite à d'autres découvertes, à un retour sur d'autres parties du territoire avec une offre plus conséquente (distance, nombre de jours) qui reste à construire.
L'élaboration de l'offre d'itinérance sur le territoire débutée en 2019 avec le parcours de l'Euro Véloroute 3 le long de la Vienne poursuit son chemin et s'enrichira prochainement d'autres itinéraires pédestres, cyclotouristes, VTT, équestres voire canoë qui renforceront le positionnement de Vienne & Gartempe (Sud Vienne Poitou) comme Destination de tourisme vert.

OMBRIÈRES À LA MAISON DES SERVICES

Dans la cadre de la politique de transition écologique, la CCVG a construit une ombrière photovoltaïque sur le parking situé entre la Maison des Services et Pôle Emploi, rue Daniel Cormier à Montmorillon.

Ce projet s'inscrit dans le Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET) en cours de finalisation avec l'utilisation de nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie.

Il représente une superficie totale de 510 m² (42.50 m x 12.00 m) avec une puissance totale de 99.96 kWc.

La production d'électricité de cette installation est estimée annuellement à plus de 85 000 kWh, dont 46 % sera autoconsommée sur le bâtiment de la Maison des Services et 54 % sera revendue au distributeur d'électricité Enedis.

Ces travaux s'intègrent dans la volonté de la collectivité de développer des projets de production d'énergie renouvelable.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

L'Etat a engagé depuis 2020, la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) des résidences principales à l'horizon 2023.

Cette suppression de la TH entraîne une baisse de ressources pour les communes et la Communauté de communes.

Dans ce cadre, la loi prévoit une garantie de produit aux communes par le transfert de la taxe sur les propriétés foncières bâties perçue par le Département.

Pour ce qui concerne la Communauté de communes Vienne & Gartempe, la perte du produit de la TH est compensée par le versement d'une fraction de la TVA nationale.

Pour 2021, les contribuables ne paieront plus de taxe foncière au Département, mais uniquement une taxe foncière à la commune (qui reprendra le taux du Département) et une taxe foncière à la Communauté de communes, dont les taux n'ont pas augmenté.

Il est important de noter que l'Etat garantit à l'euro près, les ressources aux collectivités.

Nous reviendrons sur ce sujet lors de notre prochain bulletin en vous présentant un exemple qui vous permettra de comprendre les modifications dans les différentes colonnes de votre feuille d'imposition.

SANTÉ : ARRIVÉE DE 3 MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE

La CCVG vient d'accueillir sur son territoire 3 médecins généralistes nouvellement installés : Docteur COGNY à Valdivienne, Docteur KNAFF à Lathus-Saint-Remy et Docteur VESSIERE à Verrières. Docteur COGNY a accepté de nous témoigner son arrivée :

« Je connaissais ce territoire avant de m'installer. J'ai plus particulièrement connu Valdivienne en réalisant des remplacements pour le Docteur BOULINE qui y exerce depuis de nombreuses années. Plusieurs arguments m'ont permis de poser mes valises à Valdivienne : une activité professionnelle en milieu rural, la proximité d'une ville comme Poitiers et le cadre de vie agréable.

La CCVG a également joué un rôle dans ce choix d'installation. Les supports de communication tels que « SUPER DOCTEUR » faisaient apparaître une politique de santé dynamique au sein de la Communauté de communes. L'accompagnement personnalisé, la présentation des aides auxquelles je pouvais prétendre, la mise en lien vers l'accueil unique où sont présents les différentes instances à rencontrer pour son installation : le département, le conseil de l'ordre des médecins, la CPAM et l'Agence Régionale de Santé, sont un plus.

Les professionnels de santé de Valdivienne se sont déjà constitués en Equipe de Soins Primaires (ESP). Cette ESP montre le désir des professionnels de travailler ensemble pour une prise en charge du patient plus efficiente. J'étais à la recherche de ce travail collaboratif et j'espère qu'il nous permettra d'aboutir à une labellisation en Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ainsi, un projet bâtimentaire regroupant plusieurs professionnels pourra voir le jour et favoriser la collaboration interprofessionnelle. »

LOYERS EN MAISON DE SANTÉ

La CCVG poursuit son travail pour inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire. Ainsi, elle est propriétaire de plusieurs Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) qu'elle a pu construire avec le soutien financier de plusieurs instances : L'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'ARS et la MSA. Pour ne pas répercuter les variations des enveloppes de soutien financier, la CCVG a voté lors de son conseil communautaire du 29 octobre 2019 la mise en place d'un prix plafond dans les MSP de 7,80 euros par m² hors aménagements spéciaux pour tous les projets à venir.

CET ÉTÉ, PLONGEZ DANS LES PISCINES DU TERRITOIRE !

La CCVG a organisé sa saison estivale 2021 sur ses trois centres aquatiques communautaires. Ces équipements sont répartis équitablement sur son territoire et proposent une offre diversifiée à la population.

Période d'ouverture au public :

Piscine à Gouëx : du 7 juillet au 30 août

Située dans un parc arboré, cette piscine d'été offre notamment aux familles un bassin de 25 m et une pataugeoire pour les petits.

Centre aquatique à Saint-Savin : du 7 juillet au 12 septembre

L'été joue les prolongations avec une ouverture jusqu'au 12 septembre pour répondre à la demande des touristes !
Cet équipement permet d'accueillir les familles, ainsi que les nageurs. Doté d'un bassin de 25 m, d'un pentagliss et d'une pataugeoire.

Centre aquatique à Montmorillon : du 7 juillet au 31 août

Complexe permettant d'offrir aux nageurs et aux familles une proposition diversifiée, avec un bassin de 25 m intérieur, un toboggan, un espace forme et un bassin ludique extérieur.

Pour ces trois piscines, les maîtres-nageurs sauveteurs proposeront aux utilisateurs des cours particuliers en dehors des heures d'ouverture au public. Afin d'organiser sa saison estivale sur ses trois piscines, la Communauté de communes Vienne & Gartempe a dû recruter 19 personnes (maîtres-nageurs, agents d'accueil, agent tecnhique).

Horaires et jours d'ouverture

Au vu des dernières annonces gouvernementales, l'ouverture des piscines reprendra de façon normale sans protocole sanitaire à partir du 30 juin, avec les horaires suivants :

GOUËX	SAINT-SAVIN	MONTMORILLON
Du 7 juillet au 31 août	Du 7 juillet au 12 septembre	Du 7 juillet au 31 août
SEMAINE : 10h-12h30 14h30-19h	SEMAINE : 10h-12h30 14h30-19h	SEMAINE : 10h-13h30 14h30-20h
WEEK-END : 10h-12h30 15h-19h	WEEK-END : 10h-12h30 15h-19h	SAMEDI : 14h30-18h DIMANCHE : 10h-13h30 14h30-18h
JOUR DE FERMETURE LE MARDI	JOUR DE FERMETURE LE LUNDI	PAS DE JOUR DE FERMETURE

A VOS AGENDAS !

19-20 juillet 2021 : Course cycliste L'étoile d'Or

L'Etoile d'Or est une manche de la Coupe des Nations UCI 2021 qui aura lieu sur notre territoire :
> Lundi 19 juillet (après-midi) : Etape en ligne de 142 km entre Mérigny (36) – Saint-Savin (86) et Le Blanc (36)
> Mardi 20 juillet (après-midi) : Etape en ligne de 182 km entre Montmorillon (86) – Saulgé (86) et Montmorillon (86). Ce parcours traverse une vingtaine de communes du territoire !
Ces épreuves regroupent au départ les meilleures sélections nationales «espoirs» – composées de cyclistes professionnels ou élites amateurs de moins de 23 ans. 25 équipes nationales sont inscrites cette année. La CCVG participe financièrement à l'organisation de la course et également avec la retransmission en direct sur un écran géant et sur les réseaux sociaux.

Mardi 3 août 2021 : Course cycliste à Availles-Limouzine

La CCVG soutient l'association «Availles-Limouzine Cyclisme», avec le concours technique du Cycle Poitevin, qui organise le 17e Grand Prix Cycliste d'Availles-Limouzine. Le départ sera donné à 14h30 pour une distance de 120 km comprenant 4 boucles de 20 km et 15 redoutables derniers tours dans le bourg avec la côte d'arrivée face au Crédit Agricole où le spectacle est garanti.
Comme chaque année, une centaine de participants de catégorie «Elite» est attendue avec les meilleurs coureurs de l'hexagone. Depuis l'année dernière, l'épreuve se déroule le premier mardi d'août, c'est la veille d'une course identique à Civray et cette proximité géographique permet aux équipes d'effectuer un seul déplacement et bénéficie ainsi à nos hébergeurs locaux.

L'ARRACHAGE DE LA JUSSIE EN 2021

La Jussie est une plante invasive qui s'est implantée sur la Vienne il y a 25 ans. Face aux demandes croissantes de la population locale pour s'en débarrasser, la CCVG a décidé de se saisir de cette mission. Aujourd'hui, plus de 30 ha de jussies jalonnant la Vienne entre Availles-Limouzine et Civaux ont été recensés.

La CCVG a acquis une machine à jussie qui a connu un incident de retournement l'été dernier. Un expert a rendu son rapport et il se trouve que la machine présente des défauts de conception. Pour ne pas laisser la plante proliférer et s'installer plus durablement, les élus en charge de l'environnement ont choisi de mandater une entreprise extérieure pour pratiquer l'arrachage de la jussie cette année sur la partie amont du territoire. Les prestations seront les suivantes :

- Lac de Jousseau commune d'Availles-Limouzine face à l'aire de jeux et le moulin de Cordier, plus en aval.
- Lac de Chardes proximité du Barrage EDF et à proximité du viaduc de L'Isle-Jourdain.

Les travaux s'effectueront dans le plus grand respect de l'environnement, ils comprennent essentiellement :

- L'arrachage des herbiers de jussie en maintenant autant que possible la végétation indigène existante,
- Le piégeage des dérivants pour assurer la protection de la rivière en aval du territoire de la CCVG,
- Le dépôt de la jussie arrachée sur une bâche sur la rive.

Le transfert de la jussie arrachée sera assuré par les moyens humains et matériels de la CCVG, Toutes les précautions seront prises pour éviter la dispersion de fragments de la plante pendant le transport et sur les zones de stockage. L'objectif est de diminuer le poids de la jussie pendant sa phase de séchage.

En parallèle, l'arrachage manuel sera effectué par du personnel de la CCVG. Des bénévoles seront également les bienvenus. L'intervention devra s'effectuer en période de basses eaux soit entre fin juin et fin août selon les conditions météorologiques.

La Communauté de communes adhère à 3 syndicats de rivières, qui sont eux aussi impliqués dans cette mission :

- **Le SYAGC (SYndicat intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de la Creuse) travaille sur la Gartempe,**
- **Le SMVA (Syndicat Mixte Vienne Aval) intervient sur la Vienne et la Dive à Civaux et Morthemer,**
- **Le SMVCS (Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud) sur la Clouère.**

LE PLAN LOCAL DE PROFESSIONNALISATION : UN OUTIL À DESTINATION DES ACTEURS TOURISTIQUES

L'Office de tourisme Sud Vienne Poitou a lancé cette année son premier Plan Local de Professionnalisation à destination des hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques, artisans et producteurs du territoire.

L'objectif de ce dernier est d'accompagner les prestataires via la professionnalisation pour une montée en gamme des différents établissements touristiques, pour un meilleur accueil ou encore pour une meilleure valorisation des prestations du territoire.

Dans le cadre de ce plan, diverses actions sont prévues tout au long de l'année :

- Des actions de sensibilisation (réunions d'information, éductours permettant de découvrir les sites et hébergements touristiques du territoire, petits déjeuners et afterworks thématiques...),
- Des actions d'accompagnement collectif (journée de travail collectif, ateliers thématiques...),
- Des actions de formation professionnelle.

A ce jour, 3 actions ont déjà eu lieu et ont permis de réunir les socioprofessionnels :

- Un Webséminaire sur le thème de la commercialisation a réuni 22 participants.
- Un atelier en ligne sur l'outil Open Agenda, qui permet aux organisateurs d'évènements de saisir ceux-ci sur notre site internet, a affiché complet avec une quinzaine de participants.
- Une formation en ligne sur la thématique «Gestion Relation Client» a été programmée sur 4 sessions au mois de mai et a compté 9 inscrits.

Au programme sur le reste de l'année :

- Des journées Rencontre Réseaux dès que la situation sanitaire le permettra avec des petits déjeuners, des afterworks, des eductours et une soirée de fin de saison,
- Des Ateliers de travail sur la thématique Accueil Vélo et Tourisme et Handicap,
- Deux formations en ligne : E tourisme et tourisme durable.

ENFANCE JEUNESSE

La politique enfance-jeunesse est menée depuis 2017 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui s'appuie sur un diagnostic du territoire. Ce dernier nous permet d'harmoniser les pratiques et d'avoir une répartition territoriale homogène. La CTG est fondée sur 4 grands piliers : Enfance jeunesse, Action sociale, Accès aux droits et Logement des jeunes.

Ainsi, pour répondre aux besoins des familles, la CCVG construit une crèche à Civaux avec un nouveau bâtiment aux normes ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 5 places. La pose de la première pierre est prévue en juillet.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : BILAN ET NOUVELLE VERSION !

A compter de 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sera obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). La CCVG n'a pas attendu cette échéance et s'est lancée, dès 2017 et pour 4 ans, dans ce nouveau cadre partenarial.

L'année 2021 est donc à la fois une année d'évaluation de la première période contractuelle mais également de définition de la prochaine CTG 2021-2025. Mais qu'est-ce qu'une CTG ? Quels sont les enjeux pour les signataires ? Est-ce important de mettre en place une telle démarche pour Vienne & Gartempe ?

La CTG est une convention partenariale signée entre la CCVG, la CAF de la Vienne et la MSA Poitou, visant à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle permet de mieux repérer les besoins collectifs de la population et d'apporter des solutions concrètes sur les thématiques de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociale, de l'inclusion numérique et du logement.

Une démarche d'élaboration et de signature d'une CTG permet d'aboutir à une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, de fixer des priorités et des objectifs communs entre institutions et partenaires, et d'adapter son action aux besoins du territoire. En résumé, c'est une démarche permettant de faciliter la prise de décision et de valoriser des actions.

En Nouvelle-Aquitaine, la CCVG est l'un des premiers territoires à renouveler sa CTG. Forte de l'expérience acquise et en concertation avec les autres signataires, elle envisage d'élargir la portée des actions aux champs de la parentalité et de la santé, avec un renforcement de la transversalité avec son Contrat Local de Santé, autre outil de coordination-phare pour lequel la CCVG a également été précurseur !

CRÈCHE À MONTMORILLON : OUVERTURE À 5 JOURS

La collectivité entend faire du projet de réhabilitation/extension des locaux de l'espace Enfance-Jeunesse Simone Veil et la perspective d'ouverture à 5 jours du multi-accueil, une priorité, au bénéfice des familles du territoire dont les attentes exprimées sont fortes.

Ainsi et dans l'attente de la finalisation du cahier des charges de réhabilitation des locaux sis rue des Tennis, une demande d'évolution de l'agrément a été sollicité auprès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) afin d'augmenter la période d'ouverture dès septembre 2021. Des recrutements ont été actés par le conseil communautaire pour renforcer l'équipe actuelle et assurer un accueil qualitatif.

Cette évolution permettra d'offrir un service à cinq jours par semaine, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sans modification de la capacité d'accueil même s'il est prévu une réhabilitation des locaux qui permettra d'envisager une augmentation dans les années à venir.

D'importants travaux de reprise de l'existant, de mises aux normes et de création de nouveaux espaces impacteront le fonctionnement du multi-accueil « Arc-en-Ciel » dès le début des opérations courant 2022. La collectivité envisage donc un déménagement temporaire de la structure afin de continuer à accueillir les enfants et les familles dans de bonnes conditions. La pratique professionnelle des agents serait également préservée avec cette option.

En lien avec la commune de Montmorillon, un lieu a déjà été identifié et semble adapté à la mise en œuvre d'une structure temporaire. Afin de valider cette orientation, l'avis de la PMI est essentiel, ses recommandations seront nécessaires pour mener à bien cette opération.

HABITAT DÉMARCHE POUR LA « REMOBILISATION » DES LOGEMENTS VACANTS

On recense près de 4 000 logements vacants sur le territoire de la CCVG, soit 15 % du parc de logements (Insee 2017). Dans 20 des 55 communes de l'intercommunalité, le taux est supérieur à cette moyenne déjà élevée (pour mémoire, le taux est de 9,4 % pour le Département de la Vienne). Parmi ces logements, 46 % sont vacants depuis plus de 3 ans. Les causes peuvent être multiples : besoin d'importants travaux, problèmes de succession, mauvaise expérience avec un locataire, propriétaires trop âgés pour gérer leur bien, etc. Les centres villes et centres bourgs sont particulièrement impactés par ces logements vacants, lesquels nuisent fortement à leur attractivité.

La revitalisation des centres villes et centres bourgs représente un enjeu fort pour le territoire. Et la Communauté de communes, à travers son PLUi, a pour objectif de limiter la consommation foncière et de permettre l'accueil de nouveaux habitants en remobilisant des logements vacants.

Bien-sûr ces logements vacants ne sont pas tous « disponibles » : bon nombre de ces logements ne pourront pas être remis sur le marché parce que trop dégradés, mal desservis ou mal situés, etc. C'est pourquoi la CCVG souhaite s'appuyer sur une évaluation la plus fine possible afin d'identifier le potentiel « remobilisable », et mettre en place avec les communes, des outils de lutte contre la vacance des logements. Pour cela, elle vient de confier au cabinet URBANIS une prestation d'étude et d'accompagnement des collectivités sur cette problématique, avec un premier travail d'analyse et de cartographie à partir des données statistiques et notamment fiscales. Ensuite, un travail de terrain et d'entretiens qualitatifs auprès de propriétaires pour appréhender les différentes stratégies patrimoniales, devra permettre de conforter les données. D'ici la fin d'année, la CCVG et les communes définiront une feuille de route partagée pour résorber la vacance d'un point de vue opérationnel. Les outils pourront être incitatifs (exemple des aides renforcées à la réhabilitation dont le principe existe déjà dans les programmes PIG Habitat ou OPAH Centres bourgs), mais également fiscaux ou coercitifs…

La CCVG vient d'être lauréate de l'appel à projet national de lutte contre les logements vacants lancé par le Ministère chargé du logement auquel elle avait candidaté en février dernier, et a ainsi obtenu un soutien financier pour l'aider dans cette démarche.

VOIRIE : 2,7 MILLIONS D'EUROS EN 2021

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de communes Vienne & Gartempe assure la gestion et l'entretien des routes communautaires. L'enveloppe allouée est de 2 752 000 € dont 500 000 € pour l'investissement.

Pour l'année 2021, le programme de réfection des chaussées a débuté mi-avril et s'est achevé mi-mai. Trois ouvrages d'art doivent être réhabilités : les ponts de Bourg-Archambault, Valdivienne et Saint-Martin-l'Ars. Ces trois interventions seront réalisées en 2021 pour anticiper la réfection des routes prévue dans le programme exceptionnel de 2022. Ce dernier a été acté par le conseil communautaire pour un montant de 6,3 millions d'euros.

Les élus de la CCVG ont décidé de remplacer son Point à Temps Automatique (PATA) qui datait de 1995. Réceptionné fin 2020, cet investissement d'un montant de 340 000 € TTC, permet aux équipes du service voirie d'être autonome dans l'entretien de la chaussée de notre patrimoine voirie.

Cet équipement effectue ses premières sorties depuis le mois d'avril, période plus propice pour l'entretien de la voirie, et sera utilisé jusqu'en octobre. En effet, ce matériel permet d'assurer la réparation de nombreuses pathologies des chaussées (fissures, faïençages, arrachement…) tout en assurant une étanchéité afin d'éviter l'infiltration des eaux dans la structure des routes, notamment par sa technique de jet d'émulsion recouvert par des gravillons. Ceci vient en complément des travaux préparatoires qui consistent au rebouchage des nids de poules, reprofilages des déformations et réparation des rives dégradées. L'an dernier pas moins de 1 700 tonnes de graves émulsions ont été utilisées par notre personnel pour ces réparations. Les équipes du service voirie sont formées à l'utilisation de cet équipement et leur savoir-faire nous permet de prolonger la durée de vie de nos routes en assurant un entretien annuel de ces dernières.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2019, la Communauté de communes Vienne & Gartempe a élaboré son document conjointement avec 4 Communautés de communes (Civraisien en Poitou, Vallée du Clain, Haut Poitou et Pays Loudunais), conformément à la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ce document doit répondre localement aux objectifs nationaux qui sont :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

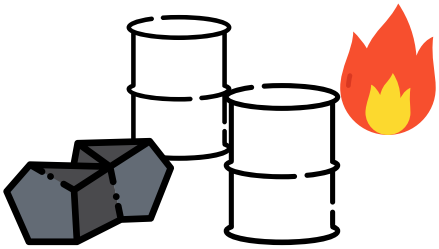

Réduire les consommations d'énergies

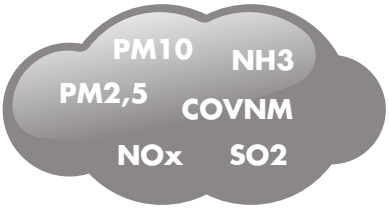

Réduire les émissions de polluants atmosphériques

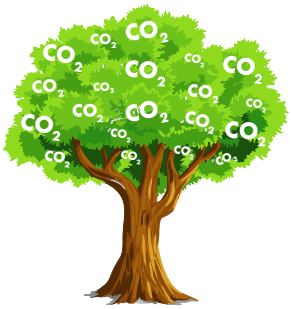

Augmenter la séquestration carbone

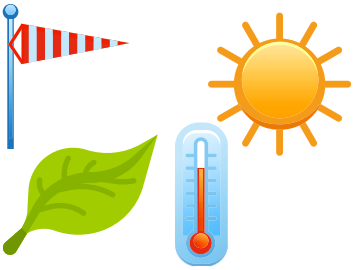

Substituer l'approvisionnement énergétique par des sources renouvelables

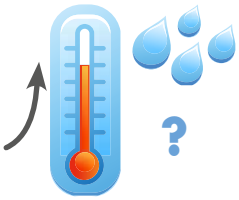

Adapter les activités humaines à la vulnérabilité du changement climatique

Le résultat de ce travail, en concertation avec les acteurs du territoire, fixe les objectifs suivants :
▶ Réduction de la consommation énergétique finale de 37 % en 2050 en visant un objectif intermédiaire de 22 % en 2030.
▶ Porter la part des énergies renouvelables à 38 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 55 % en 2030 (en 2016 la part était de 35 %).

La stratégie de notre PCAET se décline en 4 axes :
- Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes,
- Utiliser nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie,
- Se déplacer plus sobrement sur notre territoire,
- Gérer durablement nos ressources naturelles.

Et cette stratégie comprend 40 fiches actions : 21 fiches portées par la CCVG, et les 19 autres portées par Energies Vienne, Chambre d'agriculture, CRPF, Soliha, SIMER, Mobi'Vienne, Eaux de Vienne, ...

Notre document a été transmis aux institutions afin de recueillir leurs avis et la concertation du public s'est tenue du 25 janvier au 2 mars 2021. Dans ce cadre, 133 contributions ont été reçues. Parmi celles-ci, 80 % sont des critiques dont la majorité sont identiques et portent sur les projets éoliens. Par conséquent, les élus de la CCVG souhaitent poursuivre le temps de consultation et d'échange avec la population, les associations et la Préfecture.
Les prochaines étapes seront les suivantes :
- Rencontrer quelques associations ou principaux contributeurs force de proposition ;
- Faire une synthèse du PCAET et organiser 5 rencontres sur le territoire en direction des habitants.

La CCVG souhaite également adopter un plan paysage et mettre en place un moratoire sur le développement de nouveaux projets éoliens.
L'objectif est que l'ensemble de ces étapes puissent se réaliser prochainement pour que le conseil communautaire puisse adopter le PCAET amendé fin 2021. En parallèle, la CCVG poursuit ses actions de réduction de consommation d'énergie sur ses propres bâtiments et avec les dispositifs habitat PIG et OPAH pour la population, de préserver la ressource en eau dans le cadre des contrats territoriaux sur la gestion des milieux aquatiques...

LIBRE EXPRESSION

DOMINIQUE JOSSO, DIRECTEUR DU CPA LATHUS

Après plus d'un an passé dans un univers lié à la COVID-19, nous espérions pouvoir vous accueillir pour une nouvelle édition des imPrO'bables, mais le contexte ne le permet toujours pas. Nous ne vous offrirons pas encore, cette année, cette parenthèse de la vie quotidienne qui nous rassemble.

Comme vous tous, cette situation nous a ébranlé, nous interroge sur le sens des choses. Elle a aussi mis à mal les associations et leur fondation.

Il nous faut retrouver l'essence même de la vie en société, apprendre à vivre avec l'autre, à découvrir les différences, à partager nos cultures. Le CPA Lathus, association d'éducation populaire avec un projet d'intérêt général, s'emploie à cela à travers ses activités.

L'accueil des enfants et des jeunes dans les classes découvertes, les accueils de loisirs ou les colos qui émancipent l'individu.

La formation, en dehors de la montée en compétence, de l'obtention d'un diplôme, confronte l'individu à ses certitudes et les met à l'épreuve.

L'insertion est un principe de solidarité et de mixité sociale car nul ne doit, quelle que soit sa place dans la société, rester assigné à un rôle préétabli.

L'animation sportive et environnementale, le fait de construire ensemble, avec les autres, pour les autres est un gage d'une société apaisée et engagée pour le vivre ensemble.

Il est important, primordial, essentiel, de bâtir un autre rapport au monde, à la société. Nous devons retrouver notre sens critique et notre sens de l'engagement au service du bien commun. Alors non, l'éducation populaire n'est pas finie, plus que jamais nous avons besoin d'espace pour dialoguer, échanger, nous rencontrer, nous divertir, collaborer sur des projets, des actions. Les MJC sont là pour accompagner chaque individu dans la prise de conscience de son environnement et lui permettre de devenir un citoyen actif et responsable.

AGENDA PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Programme en cours, susceptible d'évoluer selon contraintes sanitaires.
Renseignements : patrimoine@ccvg86.fr - 05 49 91 07 53
Programme complet sur : www.vienneetgartempe.fr

VISITES DE MONTMORILLON

•Mercredi 11 août à 20h30
•Dimanche 15 août à 18h
Et pendant le Festival des Lumières

P'TITES BALADES

•Samedi 26 juin à 14h30 à Paizay-le-Sec
•Dimanche 4 juillet à 9h à Villemort
•Dimanche 11 juillet à 14h30 à La Chapelle-Viviers
•Samedi 17 juillet à 15h à Valdivienne
•Samedi 17 juillet à 20h30 à Verrières
•Mercredi 21 juillet à 14h30 à L'Isle-Jourdain
•Vendredi 23 juillet à 20h30 à Lauthiers
•Lundi 26 juillet à 18h à Lussac-les-Châteaux
•Mardi 27 juillet à 18h à Lathus-Saint-Rémy
•Vendredi 30 juillet à 20h30 à Asnières-sur-Blour
•Mercredi 4 août à 14h30 au Vigeant
•Dimanche 8 août à 14h30 à Persac
•Dimanche 12 sept. à 14h30 à Sillars
•Samedi 14 août à 18h à Saulgé
•Lundi 16 août à 18h à Saint-Pierre-de-Maillé
•Dimanche 12 sept. à 14h30 à Sillars
•Dimanche 19 sept. à 14h30 à Gouex

VISITES THÉÂTRALISÉES

Vit'Visites à Montmorillon
•Mercredis 28 juillet et 18 août à 18h
Villesalem 1866 à Villesalem (Journet) Nouveauté 2021
•Jeudis 15 et 22 juillet / jeudi 5 et mercredi 25 août à 18h

FÊTE DES PAYSAGES

•Samedi 4 et dimanche 5 septembre à Bouresse et Saint-Laurent-de-Jourdes : « Les paysages de brandes ».

VILLESALEM

•Juin : le samedi et le dimanche de 14h30 à 18h30
•Du 3 juillet au 31 août : tous les jours, sauf le mardi, de 14h30 à 18h30
•Septembre : samedi 4 et dimanche 5, samedi 11 et dimanche 12 de 14h30 à 18h30
Journées européennes du patrimoine les 18 et 19 sept., de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

ATELIERS SCLUPTURE

•Dimanche 27 juin à Villesalem de 14h30 à 18h.
•Dimanche 22 août à Villesalem de 14h30 à 18h.
•Samedi 18 sept. à Civaux de 9h à 12h.

P'tite balade nature
P'tite balade patrimoine
P'tite balade patrimoine et contes

L'HÔTEL D'ENTREPRISES A L'ISLE-JOURDAIN

Dans le cadre d'une politique de remobilisation foncière au profit des entreprises et acteurs locaux, la Communauté de communes a réceptionné les travaux de réhabilitation de la friche « Sobomat – Tout Faire Matériaux » sur la commune de L'Isle-Jourdain.

Acquise en 2018 par la Communauté de communes Vienne & Gartempe, cette friche de 4 500 m² inutilisée et fortement dégradée, a fait l'objet d'un programme de travaux de plus de 800 000 € afin de proposer aux entreprises locales 4 espaces de location de 600 à 1 000 m², à un prix attractif de location de 16 € HT du m² la première année.

Les premières entreprises locataires sont attendues avant l'été, dans un secteur où il y a peu de disponibilités locatives pour les entreprises. Cet ensemble est construit sur la Zone d'Activités Economiques Les Chaffauds qui représente une centaine d'emplois. Ce réaménagement est accompagné financièrement par l'Etat et s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs nationaux de sobriété foncière. Pour toutes demandes de visites ou projet d'implantation, n'hésitez pas à contacter le service Economie, Emploi et Insertion de la Communauté de communes par e-mail economie@ccvg86.fr ou par téléphone au 05.49.91.87.94.

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR NOTRE TERRITOIRE

Dans un contexte où la culture est plus que jamais indispensable à notre vie et au développement de nos enfants, la CCVG souhaite construire avec les acteurs culturels du territoire et ses habitants une politique culturelle ambitieuse pour tous.

Partant de ces trois constats :

- L'offre actuelle est diversifiée mais mal connue,
- Les acteurs culturels ressentent une certaine fragilité dans le monde rural et craignent pour leur pérennité,
- Notre territoire vaste a peu d'unité.

Nous avons alors défini trois grands objectifs :

- Œuvrer à l'émergence d'une culture commune sur ce territoire très étendu et constitué de multiples entités,
- Favoriser le développement d'une culture variée et de qualité, en nous appuyant sur les acteurs existants qu'ils soient du domaine public ou privé, ainsi que d'aider à faire émerger de nouvelles structures,
- Développer l'accès à la culture à tous les habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons choisi de :

- Communiquer pour rendre visible l'offre culturelle existante sur tout le territoire : test de nouveaux outils dont des affiches et livret CCVG dédié aux sorties culturelles et touristiques sur toutes les activités culturelles du territoire,
- Conforter les acteurs culturels existants en passant des conventions pour pérenniser leurs activités,
- Soutenir les activités artistiques par des Appels à Projets,
- Favoriser l'accès de tous à des pratiques artistiques de haut niveau.

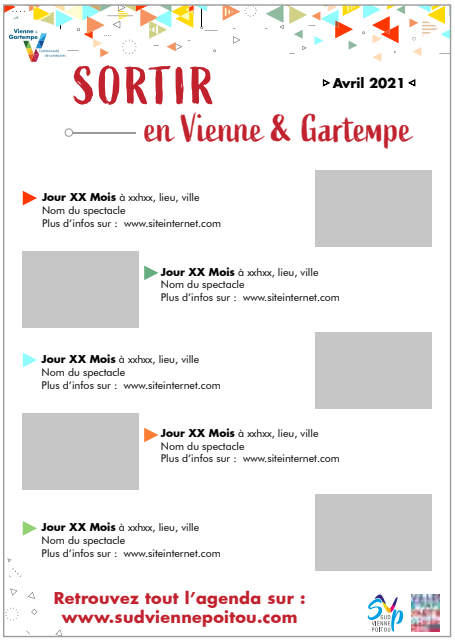

Dispositifs d'aides de la CCVG pour l'organisation d'évènements culturels sur le territoire :

- Le fonds culture est un soutien apporté aux communes organisant des manifestations culturelles.
- L'appel à projet festival de musique permet d'aider les organisateurs des festivals à caractère musical sur le territoire.
- L'appel à projet école de musique permet de subventionner les écoles de musique lors de la création de projet éducatif.

Villesalem 1866

Visite-spectacle insolite & musicale

par la Cie Alborada

15 et 22 Juillet

5 et 25 Août

18h

17 - 2020-002252 – Crédit photo B.Guyonnet & Cie Alborada – contact@cie

Contact
6 Rue Daniel Cormier BP 20017
86502 MONTMORILLON
Tél. : 05 49 91 07 53
Mail : contact@ccvg86.fr

Toute l'information de votre Communauté de communes sur :
www.vienneetgartempe.fr

Réservation au 05 49 91 11 96